



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée  
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

Canada



**2<sup>e</sup> trimestre (T2)  
Pour les six mois  
terminés le 30 septembre 2015**

**RAPPORT  
FINANCIER  
TRIMESTRIEL**

<b>1. STATUT .....</b>	<b>2</b>
1.1. MANDAT .....	2
1.2. MISSION, VISION ET VALEURS .....	3
1.3. PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT .....	3
<b>2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2015-2016 .....</b>	<b>6</b>
2.1. SOMMAIRE.....	6
2.2. PERSPECTIVES .....	7
<b>3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS .....</b>	<b>9</b>
3.1. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS.....	9
3.2. FLUX DE TRÉSORERIE .....	11
3.3. ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	11
3.4. RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	17
<b>4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTERIMAIRES DE PJCCI.....</b>	<b>19</b>
4.1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	19
4.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2015.....	20
4.3. ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2015 .....	21
4.4. ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2015 .....	22
4.5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2015 .....	23
4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES.....	24

**SECTION 1**

**STATUT**



# 1. STATUT

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société » ou « PJCCI ») a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (« AVMSL »).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »), une société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP »).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la LGFP.

PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568). Elle est assujettie à la partie X de la LGFP.

## 1.1. Mandat

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts, routes et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal : les ponts Champlain et Jacques-Cartier, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, et trois infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, l'estacade du pont Champlain et le tunnel de Melocheville.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- des opérations;
- des inspections;
- de l'entretien;
- des réparations;
- de la sécurité;
- de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- de la gestion des sites contaminés.

## 1.2. Mission, vision et valeurs

### » Notre mission

Assurer aux usagers un passage sécuritaire par la gestion, l'entretien et la réfection des infrastructures en optimisant la fluidité de la circulation et en respectant l'environnement.

### » Notre vision

PJCCI poursuit son développement de manière à consolider son statut de gestionnaire d'ouvrages majeurs se classant parmi les meilleurs dans son domaine par une gestion responsable, préventive et systémique.

### » Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

## 1.3. Profil administratif et financement

Les activités de PJCCI sont réparties dans deux secteurs d'activités :

### » Planification, ingénierie et construction

Assure la planification et la gestion des activités ayant trait aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation des composantes des ouvrages d'ingénierie civile et routiers (telles que les piles, poutres, tabliers, structures en acier, fondations, pavage et peinture).

### » Opérations et entretien

Supervise et gère les contrats de déneigement, de remorquage et de nettoyage, l'entretien du réseau et l'aménagement paysager. Assure également l'entretien des systèmes de contrôle des feux de voie et des caméras de surveillance, la distribution électrique et l'éclairage routier.

Des services administratifs, tels que les affaires juridiques, l'approvisionnement, les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines, l'environnement et les communications soutiennent ces secteurs.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience des infrastructures de ponts et chaussées, ainsi que du génie et de la gestion des ponts et structures. Les partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et la réalisation de ses projets.

PJCCI doit assurer la sécurité de ses infrastructures en tout temps. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et investigations supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relatives aux programmes d'entretien et de réfection à court, à moyen et à long terme.

PJCCI opère dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, tels des baux et des permis contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée et la sécurité.

#### **1.4. Centre d'innovation en infrastructures**

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la création et le démarrage d'un Centre d'innovation en infrastructures avec le mandat et la mission suivants :

##### **» Le mandat**

La création d'un Centre d'Innovation en infrastructures se veut un outil permettant à PJCCI de développer et promouvoir son expertise dans l'optique d'assurer la pérennité des structures et de l'organisation.

En marge des activités de la Société, le centre serait en quête des meilleures pratiques pour générer des applications techniques et des opportunités d'affaires.

##### **» La mission**

Supporter PJCCI dans le développement de la mise en œuvre de solutions novatrices qui s'appuient sur une expertise pointue et sur des stratégies globales et durables en lien avec la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures dans un objectif de prolonger leur durée de vie utile.

Le plan d'affaires du Centre d'innovation en infrastructures a été adopté par le Conseil d'administration de la Société en août 2015.

**SECTION 2**

**RÉTROSPECTIVE DU T2  
DE 2015-2016**



## 2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2015-2016

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015 (T2). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2014-2015 de PJCCI.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société a cessé de traiter en immobilisations les nouveaux investissements relatifs au pont Champlain. Cette modification a été reflétée aux états financiers audités de l'exercice 2014-2015. Les états financiers intérimaires du même exercice n'ont pas fait l'objet de redressement. Par conséquent, les dépenses de travaux majeurs sur cette structure sont désormais imputées entièrement aux résultats.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Le 16 juillet 2015, par le décret C.P. 2015-1112, son Excellence le Gouverneur Général en conseil donne instruction, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à PJCCI :

- a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;
- b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise.

La Société a ainsi entrepris la modification de ses directives et pratiques en lien avec les dépenses liées aux voyages, à l'accueil, aux conférences et événements afin de les harmoniser aux instruments applicables du Conseil du trésor.

### 2.1. Sommaire

PJCCI déclare un excédent de 16,5 M \$ pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2015 (38,5 M\$ — 2014). Le déficit avant le financement public était de 112,5 M\$ au 30 septembre 2015 (75,3 M\$ — 2014).

Pour l'exercice en cours, les produits totaux cumulés ont été de 1,3 M\$ (2,1M\$ — 2014). Les produits sont, dans leur ensemble, demeurés stables à l'exception d'une diminution des revenus en lien avec la cessation de l'exploitation des panneaux publicitaires.



Au cours de la même période, la dette nette augmente de 0,4 M\$, pour atteindre un total de 30,2 M\$. Les actifs financiers ont augmenté de 15,3 M\$. Principalement, les variations des montants reçus et à recevoir du gouvernement fédéral sont à l'origine de ce changement.

Les acquisitions d'immobilisations durant le second trimestre de l'exercice en cours ont totalisé 31 M\$ (46,2 M\$ — 2014, incluant des acquisitions pour le pont Champlain de 2,8 M\$). Elles consistent essentiellement en dépenses de 1,7 M\$ pour le pont de Contournement de l'Île des Sœurs, de 13,5 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 2,6 M\$ pour le pont Jacques-Cartier, 2,9 M\$ pour l'autoroute 15, 1,8 M\$ pour l'autoroute Bonaventure, 1,8 M\$ pour l'Estacade et de 0,3 M\$ pour divers autres projets.

## 2.2. Perspectives

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent à des sommets historiques. Les réparations du pont Champlain prennent énormément d'ampleur pour adresser les conclusions des derniers rapports d'inspection. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, à l'Estacade et au pont Jacques-Cartier.

Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore importants avec la réfection continue ou la construction de projets d'envergure :

1. Afin de prolonger la durée de vie utile du pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de réfection majeur portant sur les différents éléments de la structure;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. De plus, des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ pourraient être requis au cours de 2014-2015 à 2017-2018, afin d'atténuer les risques associés à l'état des poutres de rive;
3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur l'autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier et l'Estacade du pont Champlain;
4. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposent pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains de PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest);
5. Étant donné la démolition éventuelle de la plaza du pont Champlain dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et l'état de la plaza Jacques-Cartier et des bâtiments attenants, PJCCI envisage un nouveau bâtiment pour le service des Opérations et entretien à l'emplacement et en remplacement de la plaza Jacques-Cartier.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population et l'économie.

**SECTION 3**

**ANALYSE DES  
RÉSULTATS FINANCIERS**



## 3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### 3.1. Résultats des opérations

#### 3.1.1. État de la situation financière

##### Actifs financiers

Au cours des six (6) mois se terminant le 30 septembre 2015, les actifs financiers totaux ont augmenté de 15,3 M\$ pour atteindre 104,6 M\$ comparativement à 89,3 M\$ au 31 mars 2015. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de l'augmentation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

La situation de trésorerie nette de PJCCI a diminué de 12,4 M\$ au cours du T2 pour un montant de 52,7 M\$ au 30 septembre 2015 (65,1 M\$ au 31 mars 2015). Cette diminution au cours du trimestre est notamment attribuable au paiement des opérations courantes.

##### Passif

Les comptes fournisseurs et charges à payer ont augmenté de 15,5 M\$ passant de 75,1 M\$ au 31 mars 2015 à 90,6 M\$ au 30 septembre 2015. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont augmenté de 0,7 M\$ pour atteindre 12 M\$ au 30 septembre 2015 (11,3 M\$ au 31 mars 2015). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a revu les hypothèses sous-jacentes aux obligations environnementales. Suite à cette révision, une diminution du passif de 0,2 M\$ a été constatée.

##### Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 16 M\$ pour un total de 490,4 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2015 (474,4 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations de 31 M\$ moins des charges d'amortissement de 15 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont notamment ceux du pont de l'Île des Sœurs (1,7 M\$), du pont Honoré-Mercier (13,5 M\$), du pont Jacques-Cartier (2,6 M\$), de l'autoroute 15 (2,9 M\$), de l'autoroute Bonaventure (8,2 M\$) et divers autres travaux totalisant 2,1 M\$.

Les charges payées d'avance au cours de la période ont augmenté de 0,9 M\$. Cette augmentation est due à une faible variation dans l'imputation périodique des avances faites aux fournisseurs.

### **Financement du gouvernement**

Le tableau suivant résume le financement public pour le second trimestre de l'exercice en cours et celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Second trimestre		Cumulatif (6 mois)	
	2015-16	2014-15	2015-16	2014-15
Financement public pour les charges d'exploitation	54 520	42 639	97 973	67 579
Financement public pour les immobilisations corporelles	20 355	18 590	31 036	46 207
<b>TOTAL</b>	<b>74 875</b>	<b>61 229</b>	<b>129 009</b>	<b>113 786</b>

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

### **3.1.2. Charges**

#### **Entretien**

Les charges d'entretien au cours du second trimestre représentent 92,8 % (89,3% — T2 2014) des charges totales pour le trimestre, atteignant 105,7 M\$ (69,1 M\$ — T2 2014).

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2015, les charges d'entretien sont principalement réparties comme suit ;

- 6,6 M\$ de travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs
- 1,7 M\$ de travaux pour le pont Honoré-Mercier,
- 59,3 M\$ de travaux pour le pont Champlain,
- 17,6 M\$ de travaux pour le pont Jacques-Cartier,
- 7,2 M\$ de travaux pour l'autoroute Bonaventure,
- 1,3 M\$ de travaux pour l'autoroute 15,
- 1,7 M\$ de travaux pour le tunnel de Melocheville,
- 3,9 M\$ de travaux pour l'Estacade,
- 5,1 M\$ de salaires et avantages sociaux, et
- 1,3 M\$ de travaux pour divers autres projets et équipements.

## **Fonctionnement**

Les charges afférentes au fonctionnement au cours du second trimestre ont été de 2,1 M\$ (2,1 M\$ — T2 2014). Ces chiffres représentent 1,8 % des charges totales (2,7 % — T2 2014).

## **Administration**

Les charges d'administration pour les six (6) premiers mois sont de 6,3 M\$ et représentent une augmentation de 0,6 M\$ par rapport au T2 de l'exercice précédent (5,7 M\$ — T2 2014). Au cours du trimestre, les charges d'administration ont représenté 4,7 % (5,6 % — T 2 2014) des charges totales.

### **3.2. Flux de trésorerie**

Par rapport au 31 mars 2015, le solde de l'encaisse a diminué de 12,4 M\$ pour atteindre un montant de 52,7 M\$.

### **3.3. Enjeux stratégiques et risques**

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

#### **3.3.1. Sécurité des ponts**

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée de vie utile de ceux-ci.

Les ponts sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, aux conditions climatiques et au sel de voirie utilisé en abondance. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des dix (10) prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud de Montréal a une incidence sur la capacité de PJCCI de procéder aux travaux majeurs pendant les heures habituelles de travail, ce qui a un impact direct sur la planification, la réalisation et le coût des travaux. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures où des signes de dégradation augmentent les risques pour la sécurité. La planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'informations sur les enjeux se poursuivent en permanence.

### **3.3.2. Financement durable**

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les biens qu'elle gère et rencontrer sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

Dans le Budget 2014, le gouvernement du Canada a approuvé un financement à PJCCI pour les cinq (5) prochaines années. PJCCI priorise les travaux en tenant toujours compte, dans un premier temps, de la sécurité des usagers et, dans un deuxième temps, de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq (5) prochaines années. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), qui a été renouvelé en 2011 pour une période de quatre (4) ans. Ce programme n'a pas été structuré pour répondre aux besoins de projets à long terme, le PASCf ne permettant en effet que des projets d'une durée maximale de quatre (4) ans. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées nécessitent un plan d'action à long terme. Malgré le financement reçu pour les années 2014-2015 à 2018-2019, le besoin d'un financement à long terme sur une période de 15 ans est donc impératif. Cette période correspond à la durée prévue d'opération du contrat CCfEE (conception — construction — financement — entretien — exploitation) pour le secteur Ouest.

### **3.3.3. Gestion des ressources humaines**

Étant donné l'envergure et la croissance rapide du budget de son programme d'entretien majeur, PJCCI a ajouté des postes au sein de certains services afin de se doter d'une capacité accrue pour mener à terme son résultat stratégique. De plus, PJCCI a révisé son modèle de gestion afin d'implanter la gestion par projet.

Pour pallier aux vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une ressource clé de l'organisation, PJCCI a élaboré des activités d'apprentissage et aides à la performance pour capter et documenter l'expertise.

PJCCI doit par ailleurs s'assurer de mettre à jour son plan de relève et de développement continu de ses employés et gestionnaires.

### 3.3.4. Technologie de l'information

Afin de produire de l'information financière et de gestion fiable et en temps opportun, les opérations de PJCCI doivent reposer sur des outils efficaces et adaptés à ses réalités. Pour ces raisons, l'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI) est en cours. Les fonctions financière et d'approvisionnement sont opérationnelles depuis juillet 2014. PJCCI est actuellement à terminer l'implantation du module d'information de gestion intégrée pour les principales fonctions de la gestion par projet.

Accompagnée de firmes spécialisées, PJCCI a ciblé les solutions les plus appropriées pour soutenir ses processus et s'assurer que l'ensemble des composantes informatiques (infrastructures technologiques, systèmes et données) soit mis en place afin d'assurer la réalisation de son résultat stratégique.

Tous les risques ou enjeux mentionnés auparavant sont interdépendants. PJCCI évalue les risques liés à la sécurité des ouvrages et au financement durable comme très élevés. Ainsi, pour assurer la sécurité des infrastructures, PJCCI doit disposer d'un financement durable lui permettant de se doter d'une structure solide d'entreprise appuyée par des ressources humaines et informationnelles de haut niveau.

### 3.3.5. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASCF, administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation nécessaires afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) à Montréal en bordure du fleuve. PJCCI travaille en partenariat avec des propriétaires et des parties intéressées pour étudier la contamination des eaux souterraines dans ce secteur et mettre en œuvre des plans d'atténuation. Le plan environnemental pour les secteurs Est et Ouest est préparé avec ces partenaires :

- Pour le secteur Ouest, il s'agit d'un projet conjoint avec le gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)).
- Pour le secteur Est, PJCCI coordonne ses efforts avec le MDDELCC et la Ville de Montréal.

### 3.3.6. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations en T2 :

#### **Pont Jacques-Cartier**

Le pont, aujourd'hui âgé de 85 ans, est en relativement bon état. Cependant, plusieurs éléments sont à réparer au cours des prochaines années, notamment les piles et la structure d'acier. Certains appareils d'appui doivent être remplacés, une partie de la chaussée doit être repavée et des travaux de peinture doivent être effectués. Une étude sur la capacité portante de la structure confirme l'existence d'autres risques liés à la capacité structurale de l'ouvrage qui exige des renforcements d'acier.

Des travaux de l'ordre de 11,8 M\$ ont été réalisés au cours du dernier trimestre, particulièrement pour la réfection de piles et le renforcement d'acier. De plus, au cours du second trimestre, un nouveau projet de mise en lumière du pont a été lancé en collaboration avec la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

#### **Pont Honoré-Mercier**

Un projet majeur de réfection et de remplacement du tablier est en cours sur la section fédérale du pont. Les travaux sont réalisés par un entrepreneur et des travailleurs mohawks de la réserve de Kahnawake. En plus des travaux de remplacement du tablier, des travaux d'entretien majeur sont actuellement en cours au niveau de la structure d'acier dans la section de l'île Maline. Ces travaux devront se poursuivre sur d'autres éléments du pont afin de maintenir la structure dans un état acceptable, notamment sur les piles et la structure d'acier.

Au cours du second trimestre, des travaux relatifs au projet de remplacement du tablier de l'ordre de 9,6 M\$ ont été réalisés, particulièrement pour la finalisation des plates-formes et du renforcement de la structure d'acier. Au cours du second trimestre, le tablier de béton de la section de la voie maritime a été complètement remplacé. Les travaux d'acier se poursuivront au cours du prochain trimestre.

#### **Pont Champlain**

Le pont Champlain vieillit prématurément. Dans le but d'établir une stratégie globale de maintenance du pont jusqu'à sa mise hors service, PJCCI procède d'une façon continue à des inspections, à du monitoring à temps réel des éléments critiques, ainsi qu'à des analyses de la capacité portante de l'ensemble de la structure. Cette stratégie doit veiller à ce que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des réparations importantes à la structure sur des éléments comme les poutres, la dalle, les chevêtres, les fûts et les semelles des piles sont menées dans



le cadre d'une stratégie globale d'un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre en continu.

Le programme décennal de grands travaux de réparation du pont amorce sa septième année en 2015-2016 et, sans surprise, des signes de détérioration continuent de se manifester puisque la détérioration d'un ouvrage en fin de vie utile a tendance à suivre une courbe exponentielle. Le remplacement du pont d'ici la fin de 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien jusqu'au remplacement, étant donné l'augmentation des risques à atténuer liée à l'augmentation de la corrosion des câbles de précontrainte à l'intérieur des poutres en béton précontraint.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspection détaillée dont la fréquence est plus importante que pour les autres ouvrages. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont et ce, en temps réel. Plus de 300 capteurs de haute précision ont été installés pour suivre les déformations en temps réel de certaines poutres. En août 2015, PJCCI s'est dotée d'un logiciel spécialement conçu pour automatiser l'acquisition des données de monitoring. De plus, des essais de charge sont réalisés mensuellement dans le but de détecter les variations dans le comportement des poutres.

Dans le but de gérer plus efficacement l'ensemble des activités reliées au pont Champlain, un Bureau de projets Champlain a été mis en place au début de 2015. L'objectif principal est de regrouper l'ensemble des activités reliées à la maintenance du pont Champlain : l'ingénierie, l'inspection, le suivi du comportement structural et gestion des contrats de construction. Le Bureau de projets Champlain regroupe :

- Les ressources de PJCCI en charge de la gestion d'ensemble de contrats,
- Les consultants en structure en charge de l'intégrité structurale du pont : Buckland & Taylor Ltd. et Stantec Inc.,
- Un consortium en charge de surveillance des travaux de construction, et
- Un consortium en charge d'inspection du pont.

La firme d'ingénierie Buckland & Taylor Ltd., experte dans la conception de ponts, a réalisé en 2013 une étude d'évaluation de l'état structural du pont. Le rapport issu de cette évaluation a identifié que les travaux planifiés dans le plan décennal de la Société devront être accélérés de manière significative afin d'atténuer les risques associés à l'incertitude quant à l'état des poutres de rive du pont. La firme a identifié que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ seront requis au cours de la période de 2014-2015 à 2017-2018 afin de maintenir la structure dans un état acceptable.

En tant que partenaire du Bureau de projets Champlain, la firme Buckland & Taylor Ltd. travaille continuellement à revoir les analyses de la capacité portante à la lumière des informations provenant des inspections les plus récentes le tout dans le but de prioriser les interventions à venir.

Les travaux des contrats en cours vont, entre autres, permettre de renforcer l'ensemble de 100 poutres de rive du pont à l'aide de différents systèmes de renforcement. Au cours du deuxième trimestre, des travaux relatifs au renforcement du pont de l'ordre de 28 M\$ ont été réalisés. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, PJCCI complètera d'ici la fin de l'année 2015, le renforcement des 38 poutres de rive jugées les plus à risque.

En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et l'a confié à Infrastructure Canada. Le 1er décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que le nouveau pont serait en place en 2018.

Une importante coordination entre les autorités responsables s'impose pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation en tout temps. De plus, cette coordination sera un point névralgique pour les zones de mobilisation et l'accès à l'Estacade. Un important contrat est en cours de réalisation par PJCCI sur l'Estacade du pont Champlain pour le renforcement du tablier et l'aménagement d'une piste cyclable en site propre.

### Autoroute Bonaventure

L'autoroute Bonaventure, construite au cours des années 60, fait l'objet d'un programme de réfection majeure visant le remplacement complet de l'ensemble des sections de tablier des voies élevées. Les travaux incluent également la réparation des piles, des chevêtres, des poutres, des appareils d'appuis et du pavage. Ce programme, débuté au cours de l'exercice 2009-2010, doit être complété au cours de l'année 2015-2016. La valeur des travaux réalisés au cours du dernier trimestre totalise un montant de 8,8 M\$.

### Tunnel de Melocheville

Au cours du second trimestre de 2015-2016, des travaux de sécurisation de parois rocheuses et de réfection des équipements mécaniques et électriques ont été réalisés. Ces travaux totalisent un montant de 1,7 M\$. Pour ce trimestre, les efforts ont été concentrés sur la conception, l'émission des dessins et devis pour des travaux de signalisation, système de transport intelligent, télésurveillance ainsi que pour des travaux de réfection majeure du béton. Ces travaux de construction ont débuté au cours du second trimestre et se poursuivront plus intensément lors du troisième trimestre.

## 3.4. Rapport sur l'utilisation des crédits

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 426,8 M\$.

<i>En milliers de dollars</i>	Au trimestre du 30 septembre 2015			Au trimestre du 30 septembre 2014		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
▪ Budget principal des dépenses	270 992	155 808	426 800	248 960	150 860	399 820
<b>Financement disponible</b>	<b>270 992</b>	<b>155 808</b>	<b>426 800</b>	<b>248 960</b>	<b>150 860</b>	<b>399 820</b>
▪ Crédits parlementaires (1)						
— Utilisés	97 973	31 036	129 009	67 579	46 207	113 786
— Requis	173 019	124 772	297 791	181 381	104 653	286 034
<b>Total crédits parlementaires</b>	<b>270 992</b>	<b>155 808</b>	<b>426 800</b>	<b>248 960</b>	<b>150 860</b>	<b>399 820</b>

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.

**SECTION 4**

**ÉTATS FINANCIERS  
NON-AUDITÉS  
INTÉRIMAIRES  
DE PJCCI 2015**




## 4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTERIMAIRES DE PJCCI

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2015, les états financiers non audités intermédiaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intermédiaires.

### 4.1. Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité à la Partie X de la LGFP et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, au *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.*, à la *Loi maritime du Canada* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs et du Premier Dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.



---

Glen P. Carlin, ing.  
Premier dirigeant



---

Claude Lachance, CPA, CMA, MBA, ASC  
Directeur principal, Administration

3 décembre 2015

## 4.2. État de la situation financière au 30 septembre 2015

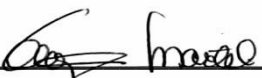
(non audité – en dollars canadiens)

	30 septembre 2015	31 mars 2015
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	52 718 990	65 137 984
Débiteurs		
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	39 998 481	14 301 889
Autres	11 923 571	9 910 866
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>104 641 042</b>	<b>89 350 739</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	90 588 873	75 052 145
Avantages sociaux futurs	1 261 299	1 421 784
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	12 004 150	11 282 744
Revenus reportés	112 488	281 893
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	30 900 000	31 100 000
<b>Total des passifs</b>	<b>134 866 810</b>	<b>119 138 566</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(30 225 768)</b>	<b>(29 787 827)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	490 396 209	474 350 477
Charges payées d'avance	1 738 599	851 133
<b>Total actifs non financiers</b>	<b>492 134 808</b>	<b>475 201 610</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>461 909 040</b>	<b>445 413 783</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration :

  
Administrateur

  
Administrateur

### 4.3. État des résultats pour les six mois terminés le 30 septembre 2015

(non audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six mois terminés le			
	31 mars 2016	30 septembre 2015		30 septembre 2014	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>					
Baux et permis	2 559 000	201 546	882 380	951 468	1 896 242
Intérêts	200 000	181 646	456 761	150 813	206 618
Autres sources		3 261	8 730	863	13 365
<b>Total des revenus</b>	<b>2 759 000</b>	<b>386 453</b>	<b>1 347 871</b>	<b>1 103 144</b>	<b>2 116 225</b>
<b>Charges (Note 4.6.10)</b>					
Entretien	290 694 000	57 718 733	105 668 656	43 569 105	69 111 200
Fonctionnement	4 354 000	1 032 603	2 094 928	1 084 362	2 128 819
Administration	14 711 000	2 910 212	6 298 102	2 626 752	5 702 492
Obligations environnementales	(6 095 000)	(200 000)	(200 000)	(229 666)	442 762
<b>Total des charges</b>	<b>303 664 000</b>	<b>61 461 548</b>	<b>113 861 686</b>	<b>47 050 553</b>	<b>77 385 273</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(300 905 000)</b>	<b>(61 075 095)</b>	<b>(112 513 815)</b>	<b>(45 947 409)</b>	<b>(75 269 048)</b>
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	270 992 000	54 519 649	97 973 216	42 638 779	67 578 707
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	155 808 000	20 354 650	31 035 856	18 590 019	46 206 556
<b>Excédent lié aux activités</b>	<b>125 895 000</b>	<b>13 799 204</b>	<b>16 495 257</b>	<b>15 281 389</b>	<b>38 516 215</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>	<b>434 961 000</b>		<b>445 413 783</b>		<b>348 548 752</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>	<b>560 856 000</b>		<b>461 909 040</b>		<b>387 064 967</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

#### 4.4. État de la variation de la dette nette pour les six mois terminés le 30 septembre 2015

	Douze mois terminés le		Six mois terminés le		
	31 mars 2016	30 septembre 2015		30 septembre 2014	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$		\$		\$
<b>Excédent de l'exercice lié aux activités</b>	125 895 000	13 799 204	16 495 257	15 281 389	38 516 215
Acquisition d'immobilisations corporelles	(155 809 000)	(20 354 650)	(31 035 856)	(18 590 019)	(46 206 556)
Amortissement des immobilisations corporelles	35 863 000	7 495 035	14 990 124	3 530 708	7 251 342
<b>Total de la variation due au total des immobilisations corporelles</b>	(119 946 000)	(12 859 615)	(16 045 732)	(15 059 311)	(38 955 214)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1 109 470)	(1 607 549)	(355 961)	(2 703 472)
Utilisation de charges payées d'avance	-	435 209	720 083	375 855	789 620
<b>Total de la variation due aux charges payées d'avance</b>	-	(674 261)	(887 466)	19 894	(1 913 852)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	5 949 000	265 328	(437 941)	241 972	(2 352 851)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	(34 600 000)		(29 787 827)		(34 460 059)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	(28 651 000)		(30 225 768)		(36 812 910)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.



## 4.5. État des flux de trésorerie pour les six mois terminés le 30 septembre 2015

	Six mois terminés le 30 septembre 2015		Six mois terminés le 30 septembre 2014	
	Réel trimestre \$	Réel cumulatif \$	Réel trimestre \$	Réel cumulatif \$
<b>Activités de fonctionnement</b>				
Excédent de l'exercice	13 799 204	16 495 257	15 281 389	38 516 215
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	7 495 035	14 990 124	3 530 707	7 251 342
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	266 513	(160 485)	(122 869)	34 949
Augmentation (diminution) des obligations environnementales	(200 000)	(200 000)	(200 000)	439 000
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement				
(Augmentation) diminution des débiteurs	(25 351 602)	(27 709 297)	31 164 473	3 709 853
Augmentation des créditeurs et frais à payer	1 372 324	15 536 728	11 236 416	30 864 720
Augmentation des avantages sociaux futurs			-	-
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	873 673	721 406	37 317	(1 607 364)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(129 769)	(169 405)	(145 234)	(170 137)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(674 262)	(887 466)	19 894	(1 913 852)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>(2 548 884)</b>	18 616 862	60 802 093	77 124 726
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(20 354 650)	(31 035 856)	(18 590 019)	(46 206 556)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>	<b>(20 354 650)</b>	(31 035 856)	(18 590 019)	(46 206 556)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie</b>	<b>(22 903 534)</b>	(12 418 994)	42 212 074	30 918 170
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		65 137 984		14 273 960
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		52 718 990		45 192 130

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

## 4.6. Notes afférentes aux états financiers non audités intérimaires

### 4.6.1. Pouvoir et activités

La Société a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de AVMSL. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de SPFL. Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du Gouverneur en Conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie 1 de l'annexe III de la LGFP.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports, en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

### 4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public NCCSP.

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

#### Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produit reporté lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au Montant à recevoir du gouvernement du Canada.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparations et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apports de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts et routes de 5 à 48 ans,
- Véhicules et équipements de 3 à 10 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

## Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

## Avantages sociaux futurs

### Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas une obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont

passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

### **Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées**

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Les gestionnaires et les employés non syndiqués se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Les employés syndiqués accumulent les jours de congé de maladie non utilisés qui sont monnayables à leur départ. La Société comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les employés. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait se produit à l'origine de l'obligation. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

### **Obligations environnementales**

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

### **Instruments financiers**

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

### Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

### Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants du revenu et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

### Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

#### 4.6.3. Adoption de nouvelles normes comptables

En mars 2015, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié la version finale de la norme SP2200. Elle définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les renseignements à fournir relativement aux opérations entre apparentés.

La norme SP2200 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas l'intention d'adopter de façon anticipée la norme SP2200. Les répercussions de cette adoption n'ont pas encore été évaluées.

#### 4.6.4. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations, à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains, ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 30 septembre 2015. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
  
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains qui ne sont pas sa propriété, mais dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

#### 4.6.5. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des

défectuosités, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalente à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

#### **4.6.6. Obligations environnementales**

Par le passé, la Société a dressé un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classifier leur état environnemental afin de prioriser les interventions. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure. En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, des contaminations des eaux et/ou du sol ont été relevées dans le cadre de cet exercice de classification, mais des travaux de suivis environnementaux et d'analyses plus poussées sont requis afin de déterminer si la nappe phréatique peut en être affectée et si un exercice de décontamination serait requis. Des travaux seront entrepris au cours de l'exercice 2015-2016 à cet effet. Actuellement, comme le niveau de contamination, l'impact et les actions à prendre ne peuvent être déterminés, aucun passif environnemental n'a été comptabilisé.

Au 30 septembre 2015, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des taux de toxicité des eaux souterraines qui contreviennent à la *Loi sur les pêches*. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral cherche une solution intégrée au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions : soit le secteur Est et le secteur Ouest.

##### **a) Secteur Est**

L'estimation de ce passif est fondée sur une étude préliminaire effectuée par une firme externe. La Société révisé périodiquement certaines hypothèses ainsi que cette étude en fonction de nouvelles données cumulées :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'un écran d'étanchéité.
- L'installation du système de pompage et de traitement devrait débuter en 2016.

- Les opérations de décontamination devraient débuter en 2017 pour une période estimée de 15 ans. La durée du projet ira au-delà de 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Dans le cadre du secteur Est, la portion des coûts attribuable à la Société est estimée au tiers des coûts totaux à encourir.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

## **b) Secteur Ouest**

La Société a octroyé un contrat pour la construction d'une barrière hydraulique et d'une usine de traitement. Par conséquent, l'évaluation de l'obligation afférente au secteur Ouest repose sur les termes financiers de ce dernier :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement.
- Les opérations de confinement devraient débuter en 2017 pour une période estimée de 15 ans. La durée du projet ira au-delà de 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Dans le cadre du secteur Ouest, la portion des coûts attribuable à la Société est de 50 % des coûts totaux à encourir.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

La Société assurera la gérance de ce projet.



Principales hypothèses		Secteur Est	Secteur Ouest
Au 30 septembre 2015 (31 mars 2015)			
<b>Taux d'actualisation</b> (note 1):			
i) Exercices 2016 et 2017	31 mars 2015	0,50 %	0,50 %
	30 septembre 2015	0,55 %	0,55 %
ii) À long terme	31 mars 2015	1,99 %	1,99 %
	30 septembre 2015	2,33 %	2,33 %
<b>Taux inflation – IPCBNR</b> (note 2) :			
Bâtiments non résidentiels	31 mars 2015	3,21 %	3,21 %
	30 septembre 2015	3,23 %	3,23 %
<b>Facteur de précision</b>		+/-30 %	-
<b>Fourchette non actualisée et inflationnée :</b>			
Au 31 mars 2015	Minimum	23 300 000 \$	12 100 000 \$
	Maximum	43 200 000 \$	12 100 000 \$
Au 30 septembre 2015	Minimum	23 300 000 \$	12 100 000 \$
	Maximum	43 300 000 \$	12 100 000 \$
<b>Fourchette actualisée et inflationnée :</b>			
Au 31 mars 2015	Minimum	20 600 000 \$	10 500 000 \$
	Maximum	38 300 000 \$	10 500 000 \$
Au 30 septembre 2015	Minimum	20 300 000 \$	10 600 000 \$
	Maximum	37 700 000 \$	10 600 000 \$
<b>Provision Passif environnemental</b>		20 300 000 \$	10 600 000 \$

Pour 2015, l'obligation relative au secteur Ouest reposant sur les termes financiers du contrat octroyé, aucune fourchette n'est à considérer. Pour le secteur Est, la Société juge raisonnable de fixer son évaluation de l'obligation au niveau inférieur de la fourchette des coûts totaux estimatifs actualisés.

En date du 30 septembre 2015, la Société estime donc l'obligation environnementale à un montant de 30 900 000 \$ (31 100 000 \$ au 31 mars 2015) pour les secteurs Est et Ouest. Ce montant a été enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 30 septembre 2015.

Note 1 : Taux Rendements d'obligations types du gouvernement canadien

Note 2 : Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels

#### 4.6.7. Immobilisations corporelles

(non audité – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2014	6 890 863	424 964 116	4 332 604	117 335 658	553 523 241
Acquisitions	-	47 953 797	139 280	66 877 063	114 970 140
Aliénations	-	-	-	-	-
Transferts	-	71 525 622	-	(71 525 622)	-
31 mars 2015	6 890 863	544 443 535	4 471 884	112 687 099	668 493 381
Acquisitions	-	3 133 962	83 569	27 818 325	31 035 856
Aliénations	-	-	-	-	-
Transferts	-	4 129 605	-	(4 129 605)	-
<b>30 septembre 2015</b>	<b>6 890 863</b>	<b>551 707 102</b>	<b>4 555 453</b>	<b>136 375 819</b>	<b>699 529 237</b>
<b>Amortissement accumulé</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2014	-	168 647 542	2 654 873	-	171 302 415
Amortissement	-	22 153 907	686 582	-	22 840 489
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
31 mars 2015	-	190 801 449	3 341 455	-	194 142 904
Amortissement	-	14 668 901	321 224	-	14 990 124
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
<b>30 septembre 2015</b>	<b>-</b>	<b>205 470 349</b>	<b>3 662 679</b>	<b>-</b>	<b>209 133 028</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
31 mars 2015	6 890 863	353 642 086	1 130 429	112 687 099	474 350 477
<b>30 septembre 2015</b>	<b>6 890 863</b>	<b>346 236 753</b>	<b>892 774</b>	<b>136 375 819</b>	<b>490 396 209</b>

#### 4.6.8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

#### 4.6.9. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires encourus ou à encourir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction estime qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

#### 4.6.10. Charges selon leur objet

	30 septembre	
	2015	2014
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	82 865 423	59 236 986
Obligations environnementales	(200 000)	442 762
Amortissement des immobilisations corporelles	14 990 121	7 251 341
Salaires et avantages sociaux	8 036 578	6 179 466
Services professionnels	4 307 597	2 359 323
Biens et services	3 861 967	1 915 395
<b>Total des charges</b>	<b>113 861 686</b>	<b>77 385 273</b>